



REGLEMENT SPORTIF PARTICULIER DFU18 FEMININE

La saison commence par une phase de brassage du 21/09/2024 au 20/10/24.

Les équipes U18 Féminines sont engagées en début de saison en DFU18 par leurs clubs selon les disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des demandes.

A l'issue de ce Brassage la commission sportive du Comité du Nord formera des poules DFU18-P2 ou DFU18-2-P2 en fonction des résultats et en intégrant les descentes de la ligue des hauts de France, afin de débiter le championnat le 9 novembre 2024.

Le championnat se déroule en 2 phases.

En cas de journée remise pour cause d'intempéries, les dates de rattrapage sont fixées au :

- 21 & 22 décembre 2024
- 22 & 23 février 2025
- 19 & 20 avril 2025

Toutes les rencontres, éventuellement prévues à ces dates, devront être programmées à une autre date. Aucune rencontre ne peut être programmée après la dernière journée de championnat.

Les règles de participation au championnat sont rappelées en annexe de ce règlement.

ARTICLE 1 – 1^{ère} PHASE

Les équipes de la DFU18-P2 et de la DFU18-2-P2 sont réparties en poules de 4 équipes disputant des rencontres en aller-retour entre le 09/11/2024 et le 15/12/2024.

8 poules pour les DFU18-P2 et 11 poules pour les DFU18-2-P2.

A l'issue de cette phase :

- Les 11 équipes classées 1^{ères} de leur poule de DFU18-2-P2 et la meilleure équipe classée 2^{ème} suivant "le quotient FIBA sur la totalité des matchs de la 1^{ère} phase (soit le nombre de points marqués divisé par le nombre de points encaissés)" accèdent en DFU18-P3.

Les autres équipes sont maintenues en DFU18-2-P3.

- Les équipes de DFU18-P2 classées de la 1^{ère} à la 3^{ème} place restent en DFU18-P3 et les équipes classées à la 4^{ème} place de DFU18-P2 descendent en DFU18-2-P3.

ARTICLE 2 – 2^{ème} PHASE

La 2^{ème} phase se dispute en rencontres aller-retour entre le 18/01/2025 et le 04/05/2025 et est répartie de cette façon :

- **6 poules de 6 équipes en DFU18-P3** composées par les équipes restantes de DFU18-P2 et des équipes montantes de DFU18-2-P2.
- **7 poules de 6 équipes en DFU18-2-P3** composées par les équipes restantes de DFU18-2-P2 et des équipes descendantes de DFU18-P2.



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

A) CONDITIONS DE QUALIFICATION

Pour les rencontres en aller-retour :

Une équipe est vainqueur d'une 1/2 finale ou d'un match de barrage lorsqu'elle obtient le meilleur score total sur l'ensemble des deux rencontres, aller et retour. Il ne peut donc pas y avoir de prolongations lors du match aller mais il peut y en avoir sur le match retour, même si le score n'est pas nul à la fin de celui-ci.

Exemple 1 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 70 – 70 => pas de prolongations.
Match retour, Equipe B – Equipe A => 75 – 72 => Equipe B qualifiée.

Exemple 2 : Match aller, Equipe A – Equipe B => 72 – 74
Match retour, Equipe B – Equipe A => 85 – 87 => Prolongation
Fin de prolongation : 92 – 92 => Equipe B qualifiée.

Pour les rencontres sèches :

Une équipe est vainqueur d'un 1/4 de finale ou d'une 1/2 finale lorsqu'elle remporte son match sec. En cas de match nul à la fin du temps règlementaire il y aura une ou plusieurs prolongations.

B) CONDITIONS DE PARTICIPATION AUX PHASES FINALES

- Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée avant le début de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat d'un NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* sur la totalité du championnat (hors brassage).
- Une joueuse non brûlée, licenciée et qualifiée en cours de saison, qui aura participé à au moins UNE rencontre en championnat de NIVEAU ET/OU CATEGORIE SUPERIEUR ne peut jouer dans la phase finale que si elle a disputé « environ les 2/3 des rencontres »* jouées à partir de sa date de qualification (hors brassage).

* « environ les 2/3 des rencontres » :

Pour une saison avec 20 rencontres jouées, cela équivaut à 13 rencontres jouées.

Pour une saison avec 18 rencontres jouées, cela équivaut à 12 rencontres jouées.

Pour une saison avec 16 rencontres jouées, cela équivaut à 10 rencontres jouées.

Pour une saison avec 14 rencontres jouées, cela équivaut à 9 rencontres jouées.

Pour le point b), la Commission Départementale Jeunes calculera, selon la date de qualification, le nombre de rencontres qu'une joueuse qualifiée en cours de saison doit avoir joué pour participer à la phase finale.

Les règles a) et b) s'appliquent également aux cadettes surclassées et aux minimes surclassées.

Exemples : - une cadette qui aurait joué au moins une rencontre en SENIORS, ne pourrait participer aux phases finales DFU18 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

- une minime qui aurait participé à au moins une rencontre en U18 de niveau supérieur, ne pourrait participer aux phases finales DFU18 que si elle a joué environ 2/3 des rencontres.

Le nombre de participations peut être connu dans l'édition FBI, module Edition, gestion des éditions, choisir module : compétitions et édition : liste brûlage. Une colonne « nombre participation » est présente. En cas de doute n'hésitez pas à contacter la Commission Sportive Départementales Jeunes.

C) TITRE DE CHAMPION DEPARTEMENTAL



Plus haut, Plus fort, Plus sport !

Commission Sportive Jeunes

Le titre de champion départemental DFU18-1 est attribué au vainqueur de la finale départementale D1.
Le titre de champion départemental DFU18-2 est attribué au vainqueur de la finale départementale D2.

ARTICLE 4 – 3^{ème} PHASE

A l'issue de la 3^{ème} phase, les équipes non qualifiées pour les phases finales pourront participer à une 4^{ème} phase sur engagement.

La date limite d'engagement pour la 4^{ème} phase est fixé au 20/04/2025.

La 4^{ème} phase se dispute en rencontres aller simple entre le 17/05/2025 et le 01/06/2025.

ANNEXES

		Règles de participation DFU18	
<u>REGLES DE PARTICIPATION</u>	Nombre de joueurs autorisés	Domicile	5 minimum / 10 maximum
		Extérieur	5 minimum / 10 maximum
	Types de licences autorisées (Nb maximum)	1C, 2C ou T	5 maximum
		ASP	0
		0C ou 0CASTCTC	Sans limite
	Couleurs de licence autorisées (Nb maximum)	Blanc	Sans limite
		Vert	Sans limite
		Jaune (JH ou JN)	Sans limite
		Orange (OH ou ON)	Sans limite
	<u>HORAIRE OFFICIEL DES RENCONTRES</u>	Dimanche à 10h30	
<u>TEMPS DE JEU</u>	4 x 10 mn avec arrêt – prolongations : 5 mn (autant de fois que nécessaire) Intervalles : 2min entre le 1 ^{er} et 2 ^{ème} QT et entre le 3 ^{ème} et 4 ^{ème} QT Mi-temps de 10min entre le 2 ^{ème} et 3 ^{ème} QT		